

M. Bonjean me signale qu'avant que les défaillances n'aient été rendues publiques dans les médias, le délai a permis à son entreprise d'analyser les vulnérabilités et aux éditeurs d'apporter les correctifs. Ceux-ci posent parfois plus de problèmes que le souci initial.

Il ajoute que les équipes traitent cette question avec beaucoup d'attention. Elles le font d'ailleurs pour tout incident de sécurité sur la base d'une analyse des risques. Parfois, la précipitation est mauvaise conseillère, au risque de bloquer tout le parc informatique de la Fédération. L'ensemble du système d'information devrait être mis à jour et protégé pour la semaine du 22 janvier.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Je suis rassurée que les services de l'ETNIC s'attendent à ces failles informatiques.

J'entends bien votre explication: les correctifs sont parfois pires que le mal. Peut-être que notre commission peut se pencher sur cette question dans quelques semaines. Lors d'un prochain échange, les députés pourront alors évaluer l'impact de ces déficiences sur le travail de la Fédération ou sur le matériel mis à disposition dans ses différents services.

J'ai eu connaissance d'actions en justice intentées, notamment contre Intel qui est un des distributeurs et producteurs de processeurs. Dans le cadre d'une prochaine discussion, nous pourrions faire le point sur ce qui est possible au niveau judiciaire, pour se tourner vers les fournisseurs du matériel informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles après les préjudices subis et dus à l'existence de ces failles.

**1.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Outil de promotion de l'ETNIC»**

**1.3 Question de Mme Barbara Trachte à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Plaquette numérique éditée par l'ETNIC»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Lors de la dernière séance plénière, une tablette informatique présentant l'ETNIC a été distribuée. Cette distribution a quelque peu étonné. L'opération de promotion de l'ETNIC mérite, selon nous, quelques précisions de votre part, Monsieur le Ministre. En effet, nous estimons ne pas nécessairement être la cible prioritaire pour promouvoir l'ETNIC.

Quel était le public cible pour cette réalisation? À combien d'exemplaires cette tablette a-t-elle été produite? Combien de tablettes ont-elles déjà été distribuées? À qui? Cet outil a-t-il été réalisé en interne avec les compétences de l'ETNIC ou un marché public a-t-il été passé pour la réalisation? Quel coût cela a-t-il représenté? Qu'en est-il de l'empreinte écologique de cette tablette? Qu'en est-il de son recyclage? À l'heure du développement du renouvelable, cette initiative était-elle opportune?

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Mon groupe a également été surpris par la reproduction et la distribution à grande échelle de ce type de matériel promotionnel, qui sont totalement surprenantes et disproportionnées au regard d'impératifs budgétaires et environnementaux élémentaires. Un lien internet, ou éventuellement une clé USB avec le film, aurait permis d'atteindre le même résultat. Je m'étonne d'ailleurs de ne pas trouver sur le site de l'ETNIC ladite vidéo, ce qui aurait permis d'éviter de passer par la reproduction et la distribution d'un matériel aussi coûteux, tant sur le plan budgétaire qu'environnemental.

Cette reproduction et distribution nous semblent également en contradiction, à tout le moins avec l'esprit de la résolution que nous avons adoptée en juillet 2013 demandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour limiter strictement la publication et la diffusion, en format papier il est vrai, des rapports annuels des services publics et des organismes d'intérêt public au sens large qui dépendent de la Communauté française - Fédération Wallonie-Bruxelles, dans un souci environnemental et de bonne gestion budgétaire.

Monsieur le Ministre, je voulais dès lors vous interroger, à l'instar de ma collègue, sur les motifs qui peuvent justifier une telle dépense et sur la hauteur de cette dépense. Qu'est-il prévu au sein du gouvernement et de ses services pour mettre en œuvre ladite résolution et éviter le gaspillage budgétaire et environnemental dans la promotion de ses activités? Enfin, ces plaquettes numériques ayant été éditées et distribuées, qu'est-ce qui a été mis en œuvre pour les récupérer, les recycler ou les réemployer afin d'éviter qu'un matériel produit avec des ressources rares soit tout simplement jeté?

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Vous m'interrogez sur les motifs qui justifient les dépenses liées à la plaquette numérique éditée par l'ETNIC, qui vous a été distribuée en séance du 20 décembre. Dans le cadre de la réforme de l'informatique entamée en 2016, une des recommandations majeures validées par le gouvernement portait sur l'amélioration de l'image de l'ETNIC et de sa communication avec ses partenaires, essentielle au bon déroulement des projets informatiques.

À la sortie du gouvernement précédent, j'ai entendu énormément de critiques au sujet de l'ETNIC et de ses dirigeants. À chaque fois que quelque chose n'allait pas, c'était à cause du mauvais fonctionnement de l'ETNIC. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles diverses dispositions ont été prises afin de revoir l'outil. Un nouveau patron a également été désigné, après le départ à la retraite de son prédécesseur. Chaque fois que c'est possible, j'invite l'administrateur général de l'ETNIC devant cette commission pour qu'il réponde directement à vos questions et qu'il vous présente l'évolution des dossiers et l'amélioration du système.

Dans ce contexte assez exceptionnel de réforme de l'ETNIC, l'institution a choisi de répondre à ce déficit en proposant un support innovant et numérique susceptible de remplir plusieurs objectifs grâce à des outils multicanaux réexploitables dans des contextes différents. Va-t-on vraiment reprocher à l'ETNIC d'avoir opté pour un support numérique?

La plaquette vise non seulement à présenter les évolutions essentielles des missions ainsi que les valeurs et services en lien avec le repositionnement dû au métier de l'ETNIC, mais aussi à expliquer de manière concrète et visuelle les nouveautés relatives à la gestion des projets informatiques. La réforme a pour finalité d'amener l'ETNIC à être un partenaire moderne.

Il est vrai que la plaquette de l'ETNIC est plus moderne que le rapport du médiateur. L'ETNIC doit aussi être un partenaire proactif et capable de projets d'envergure en matière de technologies de pointe. Vous conviendrez donc qu'il lui fallait un support qui traduise correctement cette mission.

En ce qui concerne vos inquiétudes, Madame Warzée-Caverenne, sur la manière dont la dépense a été réalisée, je peux vous préciser que la plaquette a été éditée en 250 exemplaires et distribuée aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux membres du groupe de travail «Transition vers le numérique», qui pilote la réforme, ainsi qu'aux fonctionnaires mandataires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il me semblait en effet que ces derniers méritaient de recevoir cette plaquette puisqu'ils travaillent avec l'ETNIC et qu'il faut quelquefois les y inciter. Pour les membres du gouvernement, cela me paraissait aussi essentiel.

Cette plaquette n'est pas une carte de vœux et ne comporte pas ma photo, puisque je connais les règles sur les communications politiques. Quand M. Bonjean est venu me présenter cet outil en me suggérant de le distribuer à mes collègues du gouvernement, c'est moi qui, animé par le souci constant d'informer au mieux le Parlement, ai proposé que les parlementaires en reçoivent aussi un exemplaire. Soyez toutefois assurée que l'on ne m'y reprendra plus. Depuis que j'occupe mon

poste actuel, j'essaie d'informer au maximum le Parlement de façon directe et complète, en particulier cette commission. J'aurais dû me limiter à celle-ci, à ceux que je vois régulièrement, sans tenir compte de ceux que je vois rarement – je ne parle pas de vous, Madame Trachte – et de ceux qui viennent poser une question de temps en temps ou qui font des déclarations à la presse avant même d'avoir posé une question.

Avec moi, on peut rire jusqu'à un certain point. Mais il ne faut pas m'énerver! En clair, c'est moi qui ai proposé de distribuer la plaquette à chacun. Je constate une fois de plus qu'en politique, quand vous faites quelque chose, vous êtes critiqué et on dit que nous sommes trop bien payés. En politique, dès l'instant où vous dites quelque chose, vous êtes critiqué et on vous reproche d'avoir votre mot à dire sur tout. Et quand vous ne dites rien, vous vous faites reprocher de ne pas connaître votre dossier. Quand vous êtes présent quelque part, les gens pensent que vous vous montrez parce que les élections approchent. Quand vous n'êtes pas présent quelque part, les gens pensent: «On ne les voit jamais, sauf au moment des élections! On se demande à quoi on les paie...»

Après 43 ans d'expérience en politique, je préfère pour ma part être critiqué pour avoir été présent, avoir dit quelque chose, avoir fait quelque chose que l'inverse. J'assume donc pleinement l'initiative d'avoir suggéré au patron de l'ETNIC de faire distribuer ces plaquettes au Parlement. Ce faisant, je me suis trompé pour certains, pour d'autres non. Mais comme disait mon grand-père qui a vécu jusqu'à l'âge de 95 ans: «Il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe pas.»

La commande des plaquettes a fait l'objet d'un marché public qui a été remporté par Bright Business, une PME belge francophone. Cette entreprise a réalisé le développement des supports, sous la coordination de la nouvelle personne chargée de la communication de l'ETNIC. La principale dépense du projet a été consacrée à la réalisation des vidéos pour un montant de 35 500 euros, sur un marché global de 49 300 euros. Les tablettes interactives reviennent à 55 euros/pièce. La prochaine fois, nous les ferons payer. Cela générera des recettes!

Sur le plan technique, tous les supports développés sont réexploitables. Les vidéos réalisées pour la plaquette seront utilisées par la suite sur d'autres supports: site internet, intranet, réseaux sociaux. Le livre est rechargeable et des mises à jour des informations pourraient être réalisées par téléchargement.

La société Bright Business travaille en partenariat avec une association écologique qui s'engage à planter un arbre pour chaque plaquette réalisée.

Par ailleurs, la plaquette pouvant être remise à jour, elle évite un nombre important

d'impressions sur papier lors de l'actualisation des projets et/ou plans d'administration. Des inquiétudes ont aussi été exprimées sur la mise en œuvre de la résolution du parlement visant la limitation des publications et diffusions sur format papier. Il convient de relever que ce type d'action s'intègre dans une politique plus générale de développement durable, indépendamment de la communication de l'ETNIC. La Déclaration de politique communautaire prévoit d'ailleurs que les pouvoirs publics doivent agir comme moteurs du développement durable au bénéfice de leurs travailleurs et de l'ensemble des citoyens.

Concrètement, la question de la limitation des publications et diffusions est intégrée dans le plan d'action «Marchés publics durables», élaboré afin de lancer progressivement des marchés publics durables pour l'ensemble des besoins des services du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il n'est certes pas facile de faire entendre aux fonctionnaires d'intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, mais nous y arriverons. Dans ce cadre, des exemples peuvent être donnés: la sensibilisation des agents par la signature électronique du courriel, l'usage progressif mais obligatoire d'e-Tendering, ce qui permettra une limitation du nombre d'exemplaires papier des marchés. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue que ces évolutions nécessitent bien souvent et préalablement le déploiement d'outils tels que la gestion électronique des documents et le progiciel Gestion SAP au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous connaissez la performance de notre Agence de la dette. Quand l'ETNIC m'a présenté sa plaquette, j'ai trouvé que si elle était aussi un signe de modernité pour celles et ceux qui, au sein de l'Agence de la dette, vont rencontrer de nombreux investisseurs. Bien sûr, on peut toujours aller voir les investisseurs avec un stencil, mais le tout est de donner une dimension un peu moderne à cette agence qui vient de se créer au sein d'une administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela pourrait avoir un effet de contagion vers la Région wallonne. J'avais suggéré au patron de la direction générale du Budget et des Finances de voir comment on pouvait réaliser, pour son service de la dette, un outil pour aller prospecter entre autres auprès des banques. Ne sachant pas où ils en sont, je vais peut-être arrêter le processus sous peine de devoir répondre à une question pour expliquer qu'il est naturel pour une administration, pour un ministère, de faire un effort de modernité dans la communication, surtout dans des domaines aussi sensibles que le numérique ou la recherche d'investisseurs en Europe ou dans le monde entier.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Monsieur le Ministre, ma question était de nature

informatrice: nous ne disposons d'aucune information sur la quantité de tablettes distribuées. Vous avez bien précisé qu'il s'agissait de 250 exemplaires, destinés à des mandataires et à du personnel administratif concernés par cette information au sujet de l'ETNIC.

La question ne portait pas non plus sur la qualité des prestations de l'ETNIC. Par contre, nous nous étions interrogés sur l'opportunité de disposer d'un outil concret: si nous avons eu connaissance d'un lien renvoyant vers un site internet, nous aurions peut-être également eu accès à ces vidéos. L'important, c'est la communication, et nous disposons à cet égard de différents moyens.

Vous avez évoqué le budget: c'est un choix politique.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses et les précisions dont nous ne disposons pas auparavant. Pour nous, la difficulté n'est liée ni au contenu ni au fait que l'ETNIC fasse de la promotion en utilisant les moyens les plus modernes. Le souci est la distribution à large échelle de ce type de support. Au moment de la distribution au Parlement, nous ignorions le nombre de tablettes qui avaient été réalisées. Le fait qu'elles soient distribuées à près de 100 personnes pouvait laisser penser que cet outil avait été édité à un nombre beaucoup plus important que 250 exemplaires – une première précision que vous avez donnée aujourd'hui. Donc, forcément, près de la moitié a été distribuée ici. La deuxième information importante est que ces outils sont réexploitables. Donc, maintenant que cet outil existe, il faut essayer de faire en sorte qu'il soit jeté le moins possible. Il serait intéressant d'essayer de le récupérer auprès des personnes qui en ont bénéficié et ne vont pas nécessairement l'utiliser, que ce soit pour que l'ETNIC puisse continuer à en faire usage ou pour la recycler.

Dans le budget, ce sont les vidéos qui ont coûté le plus cher. Il est important que celles-ci soient diffusées sur le site internet de l'ETNIC et que l'on puisse y avoir accès par d'autres moyens que par le biais de ces tablettes. C'est très bien d'avoir prévu de planter un arbre. Cependant, vous avez été ministre de la Défense et connaissez les conflits qui peuvent exister au niveau mondial pour trouver les matières premières qui servent à fabriquer nos outils informatiques. Cette distribution a une ampleur moins conséquente que ce que l'on a pu croire, mais cette question est importante tant pour les ressources que pour les conflits. Je voudrais vous inviter à faire en sorte que, puisque ces 250 tablettes existent et ont été distribuées, il est intéressant qu'elles puissent être récupérées auprès des personnes qui ne les utilisent pas et réexploitées.

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Posez-moi une question d'actualité mer-

credi sur ce sujet et j'interpellerai les membres de l'assemblée pour que celles et ceux qui n'ont pas utilisé leur tablette la rendent. Ou demandons au président de l'assemblée d'envoyer un courrier aux membres à cet effet, en mentionnant l'adresse de l'ETNIC. Je publierai les noms de celles et ceux qui ont rendu leur tablette. Vous voulez de la transparence? Vous en aurez jusqu'au bout. Et j'assume pleinement ma responsabilité politique!

**M. le président.** – Je ne vous rendrai pas la mienne. À deux reprises, on m'a demandé ce qu'était l'ETNIC et je me suis servi de la plaque. Et puisqu'un petit dessin vaut mieux qu'un grand discours...

**1.4 Question de Mme Christine Poulin à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Note d'orientation sur la réforme de la carrière des fonctionnaires»**

**Mme Christine Poulin (PS).** – Monsieur le Ministre, le 20 décembre dernier, vous avez soumis au gouvernement une note d'orientation relative à la réforme de la carrière des agents du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des organismes d'intérêt public qui en dépendent, basée sur une volonté d'améliorer considérablement, d'une part, le bien-être des travailleurs en renforçant l'attractivité des carrières et, d'autre part, la qualité des services rendus aux citoyens. Le fait de pouvoir compter sur des agents bien impliqués dans leur fonction, reconnus à la mesure de leurs talents et accompagnés dans l'évolution de leur carrière représente un enjeu essentiel pour garantir une offre optimale aux usagers de ces services publics. De même, rendre la carrière publique attrayante, dynamique et variée permet d'attirer des travailleurs et travailleuses issus d'horizons divers et d'enrichir la diversité des femmes et des hommes qui façonnent ces services au quotidien.

Lors de la discussion relative au contrat d'administration, nous avons déjà évoqué l'importance de la responsabilisation des agents, du soutien aux compétences et de l'évaluation, ainsi que l'importance des enjeux et défis auquel doit répondre une fonction publique moderne, efficace et préoccupée des publics auxquels elle s'adresse. Nous avons également parlé, lors de la discussion budgétaire, des travaux menés au sein du groupe de travail «Carrière» et je vous avais annoncé souhaiter revenir sur certains éléments.

D'emblée, je me réjouis qu'une attention particulière ait pu être accordée à l'équilibre nécessaire à trouver pour renforcer l'égalité entre les travailleurs statutaires et contractuels et également à la situation des agents de niveau 3, en particulier les plus âgés d'entre eux. La question des expériences menées pour la réduction du temps de

travail m'intéresse aussi tout particulièrement.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer les mesures prises en vue d'augmenter l'attractivité des carrières, en particulier pour certains profils d'expertise? Quel est l'état d'avancement de la réflexion sur la pénibilité des fonctions? Quelles sont les avancées prévues pour accompagner au mieux l'évolution et le maintien des agents au sein de la fonction publique? Pouvez-vous m'indiquer les dispositions en projet pour aménager la fin de la carrière dans la triple perspective du bien-être au travail, de la mise en valeur de l'expérience acquise et du principe d'embauche compensatoire? Des possibilités de mobilité sont-elles envisagées, y compris *extra-muros*, et, le cas échéant, avec des services publics relevant d'autres niveaux de pouvoir? Quelles sont les étapes de mise en œuvre de la présente réforme ainsi que le coût budgétaire des différentes mesures?

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Que voici une question intelligente, Madame Poulin! J'en suis heureux! Il y a toujours un peu de frustration à s'occuper des fonctionnaires, quel que soit l'endroit.

Le 20 décembre, le gouvernement de la Communauté française a adopté une note d'orientation qui concerne l'ensemble de la fonction publique. Était-ce la proximité de la Noël, la perspective des congés ou «Viva For Life»? Toujours est-il qu'il n'y a eu presque aucun écho de cette note! Pourtant, les fonctionnaires, eux, sont intéressés par son contenu, car, depuis des années, les gouvernements successifs, composés de multiples façons avec des ministres de la Fonction publique différents et de différents partis, patinaient sur le groupe de travail «Carrière». Votre question me permet de donner quelques précisions. Ensuite, nous pourrions réfléchir ensemble au moyen de créer le *buzz* pour que l'on en parle.

La réforme de la carrière des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les orientations ont été adoptées par le gouvernement le 20 décembre dernier, permettra de développer une politique de carrière dynamique, innovante et attractive pour les fonctionnaires au sein de l'institution. Elle permettra également ainsi de répondre à l'objectif corrélé d'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens, grâce à la présence d'un personnel motivé, qualifié et stable.

Les mesures de la réforme visent à octroyer des perspectives de carrière jusqu'alors pratiquement inexistantes pour le personnel contractuel. Vous n'ignorez pas le nombre de contractuels qui nous contactent régulièrement pour nous dire que, malgré de très nombreuses années dans la fonction publique, ils ne progressent pas, ou pire encore, que des personnes arrivées plus récemment qu'eux deviennent fonctionnaires ou encore que des personnes sont engagées comme contractuelles à de